

Motion 2665

Relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville concernant la Bibliothèque de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les pourparlers entre l'Etat et la Ville au sujet de la Bibliothèque de Genève ont été suspendus après le retrait du message culturel du Conseil d'Etat ;
- que la Bibliothèque de Genève, anciennement Bibliothèque publique et universitaire, sise depuis 1872 à la promenade des Bastions dans un périmètre connexe à Uni Bastions, est une institution d'importance régionale ;
- que cette institution est considérée comme un bien culturel suisse d'importance nationale ;
- que la Bibliothèque de Genève abrite plus de 2,5 millions de volumes ;
- que la rétroconversion du catalogue des œuvres est achevée ;
- que le peuple a accepté, le 19 mai 2019, l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » à 83,18% des voix ;
- que la Bibliothèque de Genève contient des collections patrimoniales (legs, dons, etc.) tout à fait exceptionnelles comprenant des manuscrits de Jean Calvin, Jean-Jacques Rousseau ou encore d'Horace-Bénédict de Saussure ;
- que le bâtiment qui n'est pas en bon état doit impérativement être rénové ;
- que la Bibliothèque de Genève accueille un très grand nombre d'étudiantes et étudiants de la faculté des lettres (67%) ;
- que le budget de fonctionnement de cette institution excède les capacités de la seule Ville de Genève (15,3 millions de charges et 1,5 million de revenus) ;
- que la Bibliothèque de Genève fonctionne, dans les faits, comme une bibliothèque universitaire ;
- que l'intérêt général devrait conduire l'Etat et la Ville à reprendre les pourparlers abandonnés en vue d'obtenir un modus vivendi au sujet de la Bibliothèque de Genève,

Votée le 14 octobre 2022

invite le Conseil d'Etat

- à reprendre la discussion abandonnée au sujet de l'avenir de la Bibliothèque de Genève et de sa congruence avec la Bibliothèque universitaire ;
- à intervenir auprès de la Ville de Genève pour s'assurer que les travaux indispensables pour rénover et sécuriser les bâtiments abritant les collections vont être entrepris sans tarder ;
- à déterminer la répartition des charges entre la Ville de Genève et le canton concernant le budget de fonctionnement de la Bibliothèque de Genève, compte tenu de son utilité pour l'Université de Genève, et de faire rapport au Grand Conseil sur ce point.